

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

10 septembre 2009

SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	83733	Lilou Investments S.à r.l.	83759
AMBD SICAV	83716	M.O. Reinsurance S.A.	83760
Athena Sicav	83716	Palmer Investment Fund	83719
Aviva Investors Central European Property Fund	83719	Pike S.à r.l.	83737
Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.	83723	Privalux Management S.A.	83722
BI.CI.DI. International S.A.	83732	Profea S.à r.l.	83725
Blackburn Holding Sàrl	83722	Profea S.à r.l. SPF	83725
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	83748	Purple Horizon S.A.	83714
Bolt Holding Company S.A.	83717	Ravenelle Holding S.A.	83722
Changer S.A.	83759	Ravenelle S.A.-SPF	83722
Cipim S.A.	83731	Regolo Finance S.A.	83718
Citadel Value Fund Sicav	83719	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	83715
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	83755	Sauren Fonds-Select Sicav	83715
Costamar Finances Holding	83714	SCI Essling	83729
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ...	83727	Screw Holding Company S.A.	83717
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	83734	Shamil Finance (Luxembourg) S.A.	83721
Energus S.A.	83754	Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding	83714
Epargne MBS Plus	83758	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS	83754
EVR Medical S.à r.l.	83723	Solelux S.A.	83723
Fercatrans S.à r.l.	83730	Southington Holding S.A.	83753
Feuillantine S.à r.l.	83752	Stevan S.A.	83753
Fidutis S. à r.l.	83752	Technolia International S.A.	83722
Financière du Mont d'Arbois S.A.	83732	Top Evasion	83746
Friday One S.à r.l.	83724	Toscani et Fils S.A.	83753
Frin S.A.	83721	Trezart Investment Fund	83720
Horizon French Property Partnership I S.C.A.	83755	Tropique Invest S.A.	83756
International Restaurants Group S.à r.l.	83760	Valamoun S.A.	83715
Investec GLL SGO REF Holding Alpha ...	83718	Vezelay S.A.	83720
Lab Datavault S.A.	83757	West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A.	83724
Lab Document Vault S.A.	83756	XL (Services) S.à r.l.	83751
Leatherlux SA	83725	ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A.	83757

Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009114141/1031/15.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2009 n'a pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009105283/755/17.

Purple Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.824.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held on September 21, 2009 at 3.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results as of December 31, 2008.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Discharge to the resigning director, Mr. Jean FELL, for the performance of his mandate.
6. Ratification of the cooptation of Mrs. Bénédicte REIS as director, decided on March 11, 2009 by a decision of the board of directors and appointment of the latter as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
7. Sundry.

Référence de publication: 2009108868/29/21.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009108879/755/19.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 21 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Michel JENTGES, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de M. Gérard BIRCHEN comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 30 juillet 2009 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009108882/29/20.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 21.09.2009 um 09:30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung und Aktualisierung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Die Änderungen betreffen Artikel 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 und 32 der Satzung.
Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten werden gebeten, sich bis spätestens 17.09.2009 anzumelden.

Aktionäre, die sich für die Generalversammlung vertreten lassen möchten, können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnr.: 00352/44903 4025 oder unter der Fax-Nr.: 00352/44903-4009 Formulare für Vertretungsvollmachten anfordern.

Im Zuge der geplanten Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt der SAUREN FONDS-SELECT SICAV ebenfalls entsprechend angepasst. Über diese Änderungen werden wir Sie zu gegebener Zeit ebenfalls an dieser Stelle informieren.

Luxemburg im September 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009108870/755/34.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 Septembre 2009 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009114142/755/24.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 30 Septembre 2009 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2009

3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009114143/755/24.

Bolt Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.486.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra de façon extraordinaire en date du *18 septembre 2009* à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif, affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009106993/565/20.

Screw Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.531.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra de façon extraordinaire en date du *18 septembre 2009* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif, affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009106994/565/20.

Regolo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.340.

—
Attendu que l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société, convoquée pour le 28 août 2009 à 10.30 heures au siège social de la Société, n'a pas pu être tenue faute de publication de l'avis de convocation par le Mémorial de Luxembourg, messieurs les actionnaires sont convoqués à nouveau par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra extraordinairement le 21 septembre 2009 à 10.30 heures, au siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008. Affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2008.
4. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2008.
5. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
6. Examen des frais de gestion de la Société et ratification de leur répartition aux actionnaires au prorata des actions détenues par chacun d'entre eux.
7. Détermination du montant de la rémunération annuelle des administrateurs.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration avertit les obligataires que leur non-présence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009106992/5710/29.

Investec GLL SGO REF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.469.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de Investec GLL SGO REF Holding Alpha (la "Société") prise en date du 25 mars 2009*

Par résolutions prises en date du 25 mars 2009, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Mme Mirjam Raschka en tant que gérant de la Société avec effet au 20 février 2009.

De plus, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Martin Müller, résidant professionnellement au 76 Lindwurmstrasse, D-80337 München, Allemagne, comme nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 mars 2009.

En conséquence, au 25 mars 2009, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mme Alexandra Brehm;
- M. Werner Mürz; et
- M. Martin Müller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048155/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.646.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2009 n'ayant pas pu délibérer valablement sur les points repris à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2009 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Changement de Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009114144/7/22.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.320.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders will be held at the registered office of the fund on 18 September 2009 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 May 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this Meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009109662/755/23.

Aviva Investors Central European Property Fund, Fonds Commun de Placement.

EXTRAIT

Le règlement de Gestion daté du 1^{er} juillet 2009 du fonds commun de placement AVIVA INVESTORS CENTRAL EUROPEAN PROPERTY FUND à été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A.

Signature

Société de Gestion , Un Mandataire

Référence de publication: 2009112154/12.

(090138971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Vezelay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.252.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En raison de l'indisponibilité du rapport du Commissaire aux Comptes dans les délais légalement prévus, l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le jeudi 18 septembre 2009 à 15.00 heures ne pourra pas délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 30.06.2005, 30.06.2006, 30.06.2007, 30.06.2008 et 30.06.2009;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra extraordinairement le mercredi 23 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Vezelay S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.252.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra extraordinairement le mercredi 23 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social de la société ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 30.06.2005, 30.06.2006, 30.06.2007, 30.06.2008 et 30.06.2009;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009108001/322/36.

Trezart Investment Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 31 août 2008 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Trezart Investment Fund, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Trezart Management

Signature

Référence de publication: 2009113609/12.

(090138965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Frin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 33.064.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 juillet 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 27 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 27 juillet 2009 a été informée qu'en date du 24 juin 2008, le commissaire aux comptes, à savoir la société Fiduciaire FRH S.à.r.l. a, par scission entraînant sa dissolution sans liquidation, transféré l'intégralité de son patrimoine à deux sociétés nouvellement constituées sous les dénominations de FIDUCIAIRE CABEXCO SARL et FDM CONSEILS SARL.

En conséquence, l'assemblée générale du 27 juillet 2009 a nommé comme Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, Centre Helfent, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour FRIN S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009106055/30.

(090126296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Conseil d'administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2009 a réélu comme administrateurs:

1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Commissaire:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée Price-WaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2009105164/24.

(090125660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Technolia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007081649/242/12.

(070090207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Extrait de la deuxième résolution prise par le Conseil d'Administration du 29 mars 2007

Le Conseil d'Administration nomme la société AUDIT & COMPLIANCE Sàrl à Strassen, Réviseurs des comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de commerce et des sociétés.

Pour extrait conforme.

M. Horgnies / J.-P. Hubot.

Référence de publication: 2007093202/2080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07474C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Blackburn Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.293.

Suite aux résolutions du Gérant Unique en date du 29 juillet 2009 de la société Blackburn Holding S.à r.l., veuillez prendre note que l'Actionnaire a pris la décision de transférer son siège social du 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blackburn Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009108446/16.

(090130203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Ravenelle S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ravenelle Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 72.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009108437/13.

(090130131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007087353/202/12.

(070096770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Solelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.269.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle de deux Administrateurs comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086);

- Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 14 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

SOLELUX S.A.

C. PISVIN / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009108381/21.

(090130034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

EVR Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.737.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société E.V.R Médical Sàrl qui s'est tenue à Luxembourg, le 22 juin 2009 que:

Les mandats des gérants arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer Gérants Alessandro Lualdi, et Mark J.Gainor.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

Alessandro Luadi, résidant à Via Roma, 74, I-20010 Marcallo con Casone, Italy Mark J.Gainor, résidant à 40301, Fisher Island Dive, USA 33109-0972, Miami Beach

Le mandat des nouveaux gérants expirera à l'issue de l'assemblée Générale de 2015.

Luxembourg, le 11 Août 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil des gérants

Pour la société

Marco Sterzi

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009106545/21.

(090127469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Friday One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.637.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 10 mai 2007

En date du 10 mai 2007, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Marie-Catherine Brunner, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

- de nommer Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

FRIDAY ONE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007083435/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.783.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Philip Anthony Aspden, né le 22 juillet 1945 à Eastbourne, Grande-Bretagne, demeurant 12, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus est nommé Administrateur;

- Monsieur Richard Paul Hunter, né le 29 novembre 1953 à Isleworth, Grande-Bretagne, demeurant The Old Farmhouse, Petches Bridge, Nr Finchingfield, Essex CM7 4QN, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Michael Dennis Kelleher, né le 20 avril 1954 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant 77 Twyford Avenue, London, W3 9QD, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Chi Man Kwong, né le 16 décembre 1952 à Hong Kong, Chine, demeurant 39A Tower 1, The Waterside, 15 On Chun Street, Mao On Shan, Shatin, Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;

- Monsieur Mark Howard Pender, né le 19 septembre 1956 à Bath, Grande-Bretagne, demeurant 1 Sparrow's End, Newport, Saffron Walden, Essex CB11 3TT, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Richard James Macnamara, né le 1^{er} janvier 1957 à Farnborough, Grande-Bretagne, demeurant B31, Block B3, Woodgreen Estate, No.5 Shouson Hill Road à Hong Kong, Chine, est nommé Administrateur;

- Monsieur Anthony Paulson, né le 19 octobre 1966 à Nottingham, Grande-Bretagne, demeurant Bakers Cottage, 4 High Street, Bidborough, Turnbridge Wells, Kent TN3 0UJ, Grande-Bretagne, est nommé Administrateur;

- Monsieur Robert James Baynes Searle, né le 9 février 1952 à Hythe, Grande-Bretagne, demeurant Runa, Lynchmere, Surrey GU27 3NF, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Peter Edwin Spendlove, né le 13 mai 1954 à Kitale, Kenya, demeurant 76 Kingsmead Road, London SW2 3JG, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Mark William Henry Williams, né le 26 mars 1953 à Grimsby, Grande-Bretagne, demeurant Clumber House, Morton, Nottinghamshire NG25 0UT, Grande-Bretagne est nommé Administrateur.

- Monsieur Simon Gerald Parrott, né le 22 janvier 1963 à Brighton, Grande-Bretagne demeurant 7 St John's Road, Farnham, Surrey GU9 8NT (Grande-Bretagne) est nommé Administrateur.

- Monsieur Jerry Westmore, né le 17 décembre 1960 à Bushey, Grande-Bretagne demeurant Hivale, Sands Lane, Small Dole, West Sussex GN5 9YL (Grande-Bretagne) est nommé Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009105794/37.

(090127014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Leatherlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateur sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 3 mai 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

LEATHERLUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084098/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Profea S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Profea S.à r.l. SPF).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.055.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „Legal Audit S.à r.l.“, mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 52.406, hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Hans-Joachim GERNERT, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Einzelzeichnungsberechtigter.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass sie laut nacherwähnter Abtretung von Gesellschaftsanteilen alleiniger Gesellschafter geworden ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Profea S.à r.l. SPF, mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 129.055, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 30. Mai 2007, und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1624 vom 2. August 2007.

Die vorgenannte Erschienene nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Erschienene stellt fest, dass laut privatschriftlichem Verkaufsvertrag von Gesellschaftsanteilen vom 27. Mai 2009, Herr Jürgen MÄLCHERS, Kaufmann, und Frau Birgit Elvira MÄLCHERS, kaufmännische Angestellte, zusammen wohnhaft in D-47877 Wittlich, Büttgenerstrasse 5a (Deutschland), ihre gesamten einhundertsechszwanzig (126) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft - und zwar Herr Jürgen MÄLCHERS dreiundsechzig Anteile und Frau Birgit Elvira MÄLCHERS dreiundsechzig Anteile - der Gesellschaft Legal Audit S.à r.l. mit Wirkung zum 27. Mai 2009 übertragen haben zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Vorbezeichnete Anteilsübertragung, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr registriert zu werden.

Auf Grund der vorangehenden Abtretungen werden die gesamten Anteile der Gesellschaft „Profea S.à r.l. SPF“ nunmehr wie folgt gehalten:

die Gesellschaft Legal Audit S.à r.l., vorgenannt, hält einhundertsechszwanzig Anteile 126 Anteile
Insgesamt: einhundertsechszwanzig Anteile 126 Anteile

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, nach L-1724 Luxemburg, 11, boulevard Prince Henri, zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Zweck der Gesellschaft von einer Société de gestion de patrimoine familial in das Anbieten von Dienstleistungen im Automotivbereich abzuändern und ausserdem die Gesellschaftsbezeichnung in „Profea S.à r.l.“ zu ändern.

Vierter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst der Gesellschafter die Artikel 1, 2, und 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1. Gesellschaftsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (nachstehend die "Gesellschaft"), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der "Gesellschaftsvertrag").

Art. 2. Name. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PROFEA S.à r.l.

Art. 3. Zweck. Zweck der Gesellschaft ist das Anbieten von Dienstleistungen im Automotivbereich, insbesondere in den Bereichen sensors and Systems, validation of simulation, test and measurement, support and engineering academy, R&D.

Daneben ist Zweck der Gesellschaft der Erwerb und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen und deren Verkauf. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapitaloder Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form. Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz, Wertpapieren und intellektuellen Eigentumsrechten jeglicher Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausübung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dient.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im In- und Ausland ausüben."

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 5 abzuändern, damit dieser nunmehr lautet wie folgt:

Art. 5. Sitz (Absatz 2). „Er kann durch einen Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort in der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Die Geschäftsführer können innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen."

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, dass die Geschäftsführer nunab für eine unbestimmte Dauer ernannt werden können und ändert demnach Artikel 13, Absatz 2 der Satzungen ab wie folgt:

Art. 13. Geschäftsführung (Absatz 2). „Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche die Zahl der Geschäftsführer festsetzen, ernannt, wobei die Geschäftsführer bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt bleiben."

Siebter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung der Mandate von Herrn Jürgen MÄLCHERS und Frau Birgit MÄLCHERS als Geschäftsführer an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Achter Beschluss

Der Gesellschafter ernennt folgende Personen als Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer:

- Herrn Dr Dieter BARZ, Ingenieur für Maschinenbau und Fahrzeugtechnik, geboren in Braunschweig (Deutschland), am 9. November 1958, wohnhaft in D-54329 Konz, Röderbuschring 9 (Deutschland),
- Herrn Hans-Joachim GERNERT, Rechtsanwalt, geboren in Dortmund (Deutschland), am 3. März 1959, mit beruflicher Anschrift in L-1724 Luxemburg, 11, boulevard Prince Henri.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet.

Die beiden vorgenannten Geschäftsführer, die Herren Dr Dieter BARZ und Hans-Joachim GERNERT, nehmen hiermit vorgenannte Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Hans-Joachim Gernert, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC / 2009 / 26975. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109069/97.

(090131381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

In the year two thousand and nine, on the fifth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, incorporated and existing under the laws of Delaware, with principal office at 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota USA, duly represented by Mrs Andreia-Beatrice GHIOCA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 3rd, 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.041, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on August 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 29th, 2007, number 2445 (the "Company"). The Articles of Incorporation haven't been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the US dollar currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on July 30th, 2009 at 2:15 p.m. CET, according to which one Euro (EUR 1.-) is the equivalent of one point four thousand and fifty-three cents USD (USD 1.4053) so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventeen thousand five hundred and sixty-six point twenty-five cents USD (USD 17,566.25).

The par value per share will subsequently be converted from one euro (EUR 1.-) into one US dollar (USD 1.-) so that the share capital is represented by seventeen thousand five hundred and sixty-six point twenty-five (17,566.25) shares having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, which are all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand four hundred and thirty-three point seventy-five cents USD (USD 7,433.75) in order to bring it from an amount of seventeen thousand five hundred and sixty-six point twenty-five cents USD (USD 17,566.25) up to an amount twenty-five thousand USD (USD 25,000.-), through the issuance of seven thousand four hundred and thirty-three point seventy-five (7,433.75) new shares of the Company having a par value of one USD (USD 1.-) each.

All of seven thousand four hundred and thirty-three point seventy-five (7,433.75) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, represented by Mrs Andreia-Beatrice GHIOCA, prenamed, at a total price of seven thousand four hundred and thirty-three point seventy-five USD (USD 7,433.75) entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of seven thousand four hundred and thirty-three point seventy-five USD (USD 7,433.75) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six of the Company's articles of incorporation which shall now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundneun, am fünften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, eine Gesellschaft nach dem Recht von Delaware, mit Sitz in 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota USA, hier vertreten durch Frau Andreia-Beatrice GHIOCA, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 3. August 2009.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varieteur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der "CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l." (die „Gesellschaft“) einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11-13, boulevard de la Foire („die Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132.041, gegründet am 23. August 2007 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, veröffentlicht am 29. Oktober 2007 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2445.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft von Euro in US Dollar umzuwandeln, auf Grundlage des Wechselkurses, der am 30. Juli 2009 um 14:15 Uhr auf der offiziellen Webseite der Europäischen Zentralbank (www.ect.int) angezeigt wurde, gemäß dem ein Euro (EUR 1) eins Komma viertausenddreihundertfünfzig US Dollar (USD 1,4053) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital nun siebzehntausendfünfhundertsechszwanzig Komma fünfundsiebzig US Dollar (USD 17.566,25) beträgt.

Der Nennwert der Anteile wird folglich von einem Euro (EUR 1.-) in einen US Dollar (USD 1.-) umgewandelt, so dass das Gesellschaftskapital in siebzehntausendfünfhundertsechszwanzig Komma fünfundsiebzig (USD 17.566,25). Anteile mit einem Nennwert von einem US Dollar (USD 1.-) aufgeteilt ist, welche alle von dem alleinigen Gesellschafter gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um siebentausendvierhundertdreiunddreißig Komma fünfundsiebzig US Dollar (USD 7.433,75) zu erhöhen, um es von siebzehntausendfünfhundertsechszwanzig Komma fünfundsiebzig US Dollar (USD 17.566,25) auf fünfundsiebzigtausend US Dollar (USD 25.000.-) zu bringen, durch die

Ausgabe von siebentausendvierhundertdreiunddreißig Komma fünfundsiebzig (7.433,75) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).

Alle siebentausendvierhundertdreiunddreißig Komma fünfundsiebzig (7.433,75) neuen Anteile werden von dem alleinigen Gesellschafter gezeichnet, der durch Frau Andrea-Beatrice GHIOCA, vorbenannt, vertreten ist, zu einem Zeichnungspreis von siebentausendvierhundertdreiunddreißig Komma fünfundsiebzig US Dollar (USD 7.433,75) welcher vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird.

Die somit gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von siebentausendvierhundertdreiunddreißig Komma fünfundsiebzig US Dollar (USD 7.433,75) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000,-), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A-B Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. LAC/2009/32478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109830/125.

(090131518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

SCI Essling, Société Civile.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg E 1.444.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-neuf juin,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRADE WINDS SERVICES SARL ", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, prénommée,

Lesquelles comparantes ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société civile "SCI ESSLING ", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentaire, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 604 du 18 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 1.444, au capital social de dix mille euros (EUR 10.000,00), divisé en cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession d'une (1) part sociale, en date du 27 mai 2009, par Monsieur Jean-François LECOMTE, administrateur de société, demeurant à F-78860 Saint-Nom-La-Breteche, 7, clos Pré du Val, à la société à responsabilité limitée "TRADE WINDS SERVICES SARL", prénommée.

2. La société à responsabilité limitée "TRADE WINDS SERVICES SARL", prénommée, est dès lors l'associée unique de la société après la cession de part qui précède.

3. Ensuite, l'associée unique déclare procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

4. Par conséquent, la société civile "SCI ESSLING" a cessé d'exister à partir de cette date.

5. L'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

6. Les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

7. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 25955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109833/47.

(090131919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Fercatrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 4, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 70.503.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-quatre juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Fernando CAIADO DA CRUZ, transporteur, demeurant à L-5885 Hesperange, 345, route de Thionville.

Ledit comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "FERCATRANS S.à r.l." ayant son siège social à L-1354 Luxembourg-Cents, 4, allée du Carmel, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 692 du 16 septembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 872 du 12 octobre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.503,

Que le capital social est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées,

Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la société,

Que le comparant, en tant qu'associé unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que le comparant déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement conscient de la situation financière de la société,

Que le comparant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associé unique est investi de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associé; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,
Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-1354 Luxembourg-Cents, 4, allée du Carmel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Caiado Da Cruz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 30850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109807/42.

(090131964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Cipim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 136.997.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur François Régis MOTTE, directeur de sociétés, né à Hem (France), le 3 avril 1951, demeurant à B-7730 Nechin, 1c, rue de la Festingue,

représenté par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 juillet 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "CIPIM S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 875 du 9 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.997.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Que Monsieur François Régis MOTTE, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "CIPIM S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur François Régis MOTTE, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "CIPIM S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 30845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109822/45.

(090131977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 avril 2009 et par le conseil d'administration du 7 avril 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106268/24.

(090127207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Financière du Mont d'Arbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.395.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le trente et un juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Ariel GANTES, directeur de société, demeurant à CH-1207 Genève, 2, Quai Gustave Ador, représenté par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 juillet 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Differdange, en date du 26 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 318 du 24 juin 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 252 du 17 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 496 du 26 mai 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.395,

Que le capital de ladite société est à ce jour de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,00), soit cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq euros quarante-sept cent (EUR 173.525,47), représenté par sept mille (7.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) soit vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24,7894) chacune.

Que Monsieur Ariel GANTES, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Ariel GANTES, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation d'un certificat d'actions et d'un titre au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2009. Relation LAC / 2009 / 31503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109803/54.

(090131949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.062.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 21 avril 2009 par les gérants de la Société plusieurs cessions de parts sociales successifs de la Société de la manière suivante:

Abbott Universal Ltd., ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique a transféré 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, à Abbott Holding (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar;

Puis

Abbott Holding (Gibraltar) Limited, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar a transféré:

- 5.700 (cinq mille sept cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar; et

- 564.362 (cinq cent soixante-quatre mille trois cent soixante-deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Puis:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited, ayant son siège sociale au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, a transféré 5.700 (cinq mille sept cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, à Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Et enfin:

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a transféré 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales, d'une valeur nominale de

1.000 USD (mille dollars américains) chacune, à Abbott International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Chaque cession a été signifiée à la Société.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- Abbott International Luxembourg S.à r.l. siégeant au 26 Boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.	
- Parts sociales détenues	570.062

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.

Karim Zedira

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009106608/44.

(090127890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B141248 (the "Sole Member") here represented by Mr. Carmine REHO, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member of David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B140252 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind consisting of a receivable amounting to Twenty Eight Million US Dollars (USD 28,000,000) (the "Receivable") so as to bring it from its present amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Eighty Pounds Sterling (GBP 949,480) to an amount of Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Ninety Pounds Sterling (GBP 949,490) represented by:

- 94,949 class A Corporate Units,
- 94,949 class B Corporate Units,
- 94,949 class C Corporate Units,
- 94,949 class D Corporate Units,
- 94,949 class E Corporate Units,
- 94,949 class F Corporate Units,
- 94,949 class G Corporate Units,
- 94,949 class H Corporate Units,
- 94,949 class I Corporate Units,
- 94,949 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Eighteen Million One Hundred and Sixty One Thousand Seven Hundred and Fifty Nine Pounds Sterling (GBP 18,161,759).

It was also resolved that, for the purpose of the valuation of the Receivable, an exchange rate of USD/GBP 1,5417 prevailing at the time of its issuance would be used.

Subscription and Payment

Further intervened said Mr Carmine REHO, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on 23 July 2009.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member:

One (1) class A Corporate Unit,
 One (1) class B Corporate Unit,
 One (1) class C Corporate Unit,
 One (1) class D Corporate Unit,
 One (1) class E Corporate Unit,
 One (1) class F Corporate Unit,
 One (1) class G Corporate Unit,
 One (1) class H Corporate Unit,
 One (1) class I Corporate Unit,
 One (1) class J Corporate Unit,

together with a share premium amounting to Eighteen Million One Hundred and Sixty One Thousand Seven Hundred and Fifty Nine Pounds Sterling (GBP 18,161,759), in consideration for a contribution in kind consisting of the Receivable.

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed Corporate Units and share premium to the Sole Member.

Proof of the existence of this contribution was given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at Nine Hundred and Forty Nine Thousand Four Hundred and Ninety Pound Sterling (GBP 949.490) represented by:

94,949 class A Corporate Units,
 94,949 class B Corporate Units,
 94,949 class C Corporate Units,
 94,949 class D Corporate Units,
 94,949 class E Corporate Units,
 94,949 class F Corporate Units,
 94,949 class G Corporate Units,
 94,949 class H Corporate Units,
 94,949 class I Corporate Units,
 94,949 class J Corporate Units,

each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six thousand two hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 20,988,985.32.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Clyde Blowers Capital S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141248 (l'"Associé Unique") dûment représentée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité d'Associé Unique de David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B140252 (la "Société"), a pris par la présente et dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature qui consiste en une créance d'un montant de Vingt Huit Millions de Dollars Américains (USD 28.0000.000) (la "Créance"), afin de le porter de son montant actuel de Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Livres Sterlings (GBP 949.480) au montant de Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Livres Sterlings (GBP 949.490) représenté par:

- 94.949 parts sociales de classe A;
- 94.949 parts sociales de classe B;
- 94.949 parts sociales de classe C;
- 94.949 parts sociales de classe D;
- 94.949 parts sociales de classe E;
- 94.949 parts sociales de classe F;
- 94.949 parts sociales de classe G;
- 94.949 parts sociales de classe H;
- 94.949 parts sociales de classe I;
- 94.949 parts sociales de classe J;

Chaque parts sociale (une "Part Sociale", les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'Une Livre Sterling (GBP 1) et des droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société avec une prime d'émission d'un montant de Dix Huit Millions Cent Soixante et Un Mille Sept Cent Cinquante neuf Livres Sterlings (GBP 18.161.759).

Il a également été décidé que pour les besoins de l'évaluation de la Créance, un taux de change de USD/GBP 1.5417, prévalant au moment de son émission serait retenue.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Monsieur Carmine REHO, prénommé, en sa qualité de représentant de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009.

La procuration, restera annexée au présent acte, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à:

- Une (1) Part Sociale de classe A;
- Une (1) Part Sociale de classe B;
- Une (1) Part Sociale de classe C;
- Une (1) Part Sociale de classe D;
- Une (1) Part Sociale de classe E;
- Une (1) Part Sociale de classe F;
- Une (1) Part Sociale de classe G;
- Une (1) Part Sociale de classe H;
- Une (1) Part Sociale de classe I;
- Une (1) Part Sociale de classe J;

Ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Dix Huit Millions Cent Soixante et Un Mille Sept Cent Cinquante neuf Livres Sterlings (GBP 18.161.759). en considération d'un apport en nature consistant en la Créance.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'accepter de telles souscriptions et paiements, d'émettre et d'allouer les Parts Sociales ci-dessus listés à l'Associé Unique.

La preuve de l'existence de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la société est fixé à Neuf Cent Quarante Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Livres Sterlings (GBP 949.490) représenté par:

94.949-parts sociales de classe A;
 94.949 parts sociales de classe B;
 94.949 parts sociales de classe C;
 94.949 parts sociales de classe D;
 94.949 parts sociales de classe E;
 94.949 parts sociales de classe F;
 94.949 parts sociales de classe G;
 94.949 parts sociales de classe H;
 94.949 parts sociales de classe I;
 94.949 parts sociales de classe J;

Chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une (1) Livre sterling (GBP 1) et avec des droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude Wildgen, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou accessoire relative aux résolutions prises ci-dessus.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de six mille deux cents euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 20.988.985.32.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE / 2009/2810. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009108228/177.

(090130393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Pike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 147.669.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventh of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bassen Investment Co., having its registered office at 802 West Bay Road, P.O. Box 2428, Grand Cayman KY1-1105, Cayman Islands, registered with the Registry of Companies of Cayman Islands, under number CR-85145, here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, herself represented by Corinne Petit, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in the Cayman Islands on August 5th, 2009.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Pike S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular,

the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a statutory reserve account.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of fifty thousand euro (EUR 50,000), (ii) by the joint signatures of any two managers of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000), (iii) by the joint signatures of a majority of the managers of the Company with respect to transactions exceeding a commitment of two hundred thousand euro (EUR 200,000) or (iv) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The Shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Bassen Investment Co., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Petra J.S. Dunselman, Managing Director, born on April 6, 1965 in Amsterdam, the Netherlands, residing professionally at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - Ms Zamyra Cammans, Senior Account Manager, born on February 11, 1969 in Utrecht, the Netherlands, residing professionally at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550.
2. The registered office of the Company is set at 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Bassen Investment Co., une société régie par les lois des îles Cayman, dont le siège social se situe à 802 West Bay Road, P.O. Box 2428, Grand Cayman KY1-1105, Cayman Islands, Liechtenstein inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro CR-85145, représentée par Me Mélanie Sauvage, avocat au barreau de Paris, avec adresse professionnelle à Luxembourg, elle-même représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman, le 5 août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Pike S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art.4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il peut être mis en place un compte de réserve statutaire

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociales est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

7. Nomination et révocation des gérants.

7.2. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, à l'égard des tiers (i) par la signature unique de tout gérant de la Société pour ce qui concerne les transactions n'excédant pas un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000), (ii) par la signature conjointe de deux gérants de la Société pour ce qui concerne les transactions n'excédant pas un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000), (iii) par la signature d'une majorité des gérants pour ce qui concerne les transactions excédant vingt mille euros (EUR 200.000) ou (iv) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Bassen Investment Co., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Petra J.S. Dunselman, Managing Director, née le 6 avril, 1965 à Amsterdam, les Pays-Bas, résidant professionnellement à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Mme Zamyra Cammans, Senior Account Manager, née le 11 février 1969 à Utrecht, les Pays-Bas, résidant professionnellement à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2009. Relation: LAC/2009/32691. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108322/484.

(090129988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Top Evasion, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 49.288.

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOP EVASION, faisant commerce sous l'enseigne "PROMOTOURS", établie et ayant son siège social à L-8014 Strassen, 1A, Chaussée Blanche, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B49.288, constituée suivant acte du notaire Georges D'HUART de Pétange en date du 14 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 75 du 22 février 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER d'Esch-sur-Alzette du 30 novembre 1999, publié audit Mémorial C, numéro 82 du 25 janvier 2000, modifié suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen du 23 septembre 2003, publié au dit Mémorial C, numéro 1207 du 17 novembre 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mohamed BEN REGBA, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Houssine SOLTANI, demeurant à Strassen.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions;
- 2) Augmentation du capital social de 40.000 Euros;
- 3) Modification subséquente de l'article 3 des statuts;
- 4) Transfert de siège social et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

- 5) Fixation de l'adresse;
- 6) Modification de l'enseigne commerciale et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
- 7) Révocation de deux administrateurs;
- 8) Nomination de deux nouveaux administrateurs;
- 9) Renouvellement du mandat d'un administrateur;
- 10) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- 11) Fixation de la durée des mandats.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de QUARANTE MILLE (40.000,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (45.986,69 €) à QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (85.986,69 €), sans émission d'actions nouvelles, entièrement libéré par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (85.986,69 €), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à Luxembourg, et par conséquent décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . Deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée est illimitée."

Cinquième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'enseigne commerciale et par conséquent le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}, premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TOP EVASION", laquelle fera le commerce sous l'enseigne "IMEN TRAVEL"."

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux administrateurs en fonction à savoir:

- Isabelle de Bourcet, demeurant à Namur (Belgique);
- Mohamed Souflene Cherif, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer administrateurs:

- Mohamed BEN REGBA, ingénieur, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 20, rue Nicolas Biever.
- Michael BRUPPACHER, consultant, demeurant à F-67290 Zittersheim (France), 4A, rue de la Fontaine.

Neuvième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et administrateur-délégué de Houssine SOLTANI, demeurant à L-8014 Strassen, 1A, Chaussée Blanche.

Dixième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Armand ERPELDING, demeurant à L-1512 Luxembourg-Strassen, 25, rue Pierre Federspiel.

Onzième résolution

L'assemblée fixe le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes à six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2014.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BEN REGBA, DEMICHELET, SOLTANI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2009. REM 2009/853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009108326/94.

(090130035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.630,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

In the year two thousand and nine, on the sixth of August.

Before us, Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as management company of Bluehouse Accession Property III - A, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds; and

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its capacity as management company of Bluehouse Accession Property III - B, a sub-fund of Bluehouse Accession Property III, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds;

both duly represented by Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, on 31 July 2009. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are all the unitholders of the company "BLUEHOUSE ACCESSION PROPERTY HOLDINGS III S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.311, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2642 on 29 October 2008. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1357 on 14 July 2009.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and sixty-five Euro (EUR 12,065.-) in order to raise it from its current amount of twenty-four thousand five hundred sixty-five Euro (EUR 24,565.-) to thirty-six thousand six hundred thirty Euro (EUR 36,630.-) by creating and issuing one

million two hundred and six thousand five hundred (1,206,500) class B shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each in consideration of cash payment.

Second resolution

The shareholders resolve to subscribe and fully pay-in all one million two hundred and six thousand five hundred (1,206,500) new class B shares in the Company with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01.-) per share, as follows:

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., acting on behalf of Bluehouse Accession Property III - A	One million seventy-seven thousand seven hundred twenty-four (1,077,724) Class B Shares,	Ten thousand seven hundred seventy-seven euro twenty-four eurocent (EUR 10,777.24.-)
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., acting on behalf of Bluehouse Accession Property III - B	One hundred twenty-eight thousand seven hundred se- venty-six (128,776) Class B Shares	One thousand two hundred eighty-seven euro seventy-six eurocent (EUR 1,287.76.-)
Total:	1,206,500 Shares	EUR 12,065.-

All these Shares have been fully paid-in, so that the sum of twelve thousand and sixty-five Euro (EUR 12,065.-) corresponding to the share capital increase of twelve thousand and sixty-five Euro (EUR 12,065.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company (the "Share Capital") is set at thirty-six thousand six hundred thirty Euro (EUR 36,630.-) represented by: One million two hundred forty thousand (1,240,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),

- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "A" shares (the "Class A Shares"),
- One million two hundred and seven thousand five hundred (1,207,500) class "B" shares (the "Class B Shares"),
- Thousand (1,000) class "C" shares (the "Class C Shares"),
- Thousand (1,000) class "D" shares (the "Class D Shares"),
- Thousand (1,000) class "E" shares (the "Class E Shares"),
- Thousand (1,000) class "F" shares (the "Class F Shares"),
- Thousand (1,000) class "G" shares (the "Class G Shares"),
- Thousand (1,000) class "H" shares (the "Class H Shares"),
- Thousand (1,000) class "I" shares (the "Class I Shares"),
- Thousand (1,000) class "J" shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of one Eurocent (EUR 0,01.-) each.

The Class A to J Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissante en qualité de société de gestion de Bluehouse Accession Property III - A, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés; et

- Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissante en qualité de société de gestion de Bluehouse Accession Property III - B, un sous-fond de Bluehouse Accession Property III, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois, soumis à la loi de 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

dûment représentées par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 juillet 2009. Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société "BLUEHOUSE ACCESSION PROPERTY HOLDINGS III S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.311, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 29 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1357 du 14 juillet 2009.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille soixante-cinq euros (EUR 12.065,-) pour le porter de son montant actuel vingt-quatre mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 24.565,-) à trente-six mille six cent trente euros (EUR 36.630,-) par la création et l'émission d'un million deux cent six mille cinq cents (1.206.500) parts de la catégorie B d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) en considération d'un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les associés décident de souscrire et de payer entièrement toutes les un million deux cent six mille cinq cents (1.206.500) nouvelles parts sociales de la Catégorie B dans la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, comme suit:

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., au nom et pour le compte de Bluehouse Accession Property III - A	Un million soixante-dix-sept mille sept cent vingt-quatre (1.077.724) Parts Sociales de Catégorie B	Dix mille sept cent soixante-dix-sept euro vingt-quatre centes (EUR 10.777,24)
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., au nom et pour le compte de Bluehouse Accession Property III - B	Cent vingt-huit mille sept cent soixante-seize (128,776) Parts Parts Sociales de Catégorie B	Mille deux cent quatre-vingt-sept euro soixante-seize centes (EUR 1.287,76)
Total:	<u>1.206.500 Parts Sociales</u>	<u>EUR 12,065.-</u>

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement payées, de telle façon que la somme de douze mille soixante-cinq euros (EUR 12.065,-) correspondent à l'augmentation du capital social de douze mille soixante-cinq euros (EUR 12.065,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société ("Capital Social" est fixé à trente-six mille six cent trente euros (EUR 36,630.-) divisé en:

- Un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- Un million deux cent sept mille cinq cents (1.207.500) parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E"), (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie F"), (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie G"), (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "H" (les "Parts Sociales de Catégorie H"), (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "I" (les "Parts Sociales de Catégorie I"), (les "Parts Sociales de Catégorie I"),
- Mille (1.000) parts sociales de catégorie "J" (les "Parts Sociales de Catégorie J"), (les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de Catégorie A à J sont ci-après reprises comme les "Parts Sociales de Catégorie Spécifique" et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les "Parts Sociales".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9612. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009108313/168.

(090130109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

XL (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.525.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 10 août 2009 de la société XL (Services) S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Brian W. Nocco, né le 5 avril 1952 en Illinois, Etats Unis d'Amérique, demeurant à One XL House, Bermuda Road, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 dans l'état Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Colin Wiltsher, né le 15 janvier 1953 à Fort Jameson, Royaume-Uni, demeurant à 40 Thorley Hill Bishops Stortford, CM23 3LZ Hertfordshire, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Mervyn Skeet, Gérant A
- Monsieur Colin Wiltsher, Gérant A
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B
- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

XL (Services) S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2009107605/32.

(090129330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Fidutis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 48.679.

—
Cessions de parts sociales

Entre:

FIDUCIAIRE FIDUTEX, 3500 South Dupondt Highway, Dover DE 19901 (USA) enregistrée au registre du commerce sous le numéro 025281,

Cède et transporte par la présente 50 (cinquante) parts sociales de la s.à r.l Fidutis, 112, rue du Canal, L-4051 ESCH-SUR-ALZETTE enregistrée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 49679

à

Mr Simon FRANK demeurant 13, rue Generwies, L-5720 ASPELT. La cession est faite au prix de 10.000,00 € (trente et un mille), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le jour de la signature.

Fait à Luxembourg, le 15 août 2009.

Bon pour cession / Bon pour acceptation
Accounting Group / Mr SIMON Frank
Signature / -

Référence de publication: 2009107651/20.

(090129564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Feuillantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.229.

—
*Assemblée Générale Extraordinaire
du 13 août 2009*

La société "Handsome Industries INC.", avec siège social à Panama City, Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor, constituée suivant acte reçu par le notaire Cecilio Roberto MORENO AROSEMENA, de résidence à Panama City, en date du 24 mars 2009, inscrite dans la "Mercantile SEction of the Public Registrys office", sous le document 1545997, Microjacket 656512, ici représentée par son délégué de pouvoir Monsieur Cornelio MEMOLA,

a pris à ce jour les décisions suivantes:

-1-

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Daniel ROBERT, demeurant à B-6724 Marbehan, 37, Grand-Rue, en tant que gérant.

-2-

L'associée unique procède à la nomination du nouveau gérant de la société, Monsieur Martin DIWO, né le 27 juillet 1954 à Monternach (F), demeurant à F-57970 Yutz, 11, rue Charlemagne.

Luxembourg, le 13 août 2009.

HANDSOME INDUSTRIES INC.
MEMOLA Cornelio

Référence de publication: 2009107759/23.

(090129678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Stevan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 85.755.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au 16, boulevard Emmanuel Servais, à Luxembourg, le 12 août 2009 à 11.00 heures

Acceptation des démissions de Monsieur José Maia Ferreira, de Monsieur Marc Ambroisien et de Madame Catherine ROUX de leur mandat d'Administrateur en date du 11 août 2009 et également de la démission de la de son mandat de Commissaire aux Comptes Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A en date du 12 août 2009.

Nomination en tant qu'Administrateur en date du 12 août 2009, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Madame Géraldine Schmit, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, de Monsieur Alain Peigneux, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg et de Monsieur José Correia, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Nomination en date du 12 août 2009, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de la société Read S.à r.l., ayant son siège au 3A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Transfert du siège social de la société, en date du 12 août 2009 du 16, boulevard Emmanuel Servais, L -2535 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009107581/26.

(090129427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Toscani et Fils S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 41.451.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 juillet 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 25 mai 2009, a été clôturée et que TOSCANI ET FILS S.A., société anonyme holding en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 JUIL 2009.

Pour: TOSCANI ET FILS S.A.

Société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009107595/20.

(090129063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Southington Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.233.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1 juillet 2009 que:

- Le conseil d'administration de la Société se compose d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B avec pouvoir de signature conjointe obligatoire d'au moins un administrateur de classe A et au moins un administrateur de classe B;

- A été décidé de modifier le titre de Manacor (Luxembourg) S.A. comme administrateur de class A;
 - Election d'un nouvel administrateur de classe A pour une durée de six (6) ans à compter du 1 juillet 2009:
 * Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469, représentée par M. Robert van't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Election d'un nouvel administrateur de classe B pour six (6) ans à compter du 1^{er} juillet 2009:
 * Mutua (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41471, représentée par M. Marco Weijermans né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Suite à ces faits, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de class A;
- Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de class A;
- Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de class B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Southington Holding S.A.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Administrateur A
 Signatures

Référence de publication: 2009107146/32.

(090128605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 100.893.

—
AUSZUG

Der Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 11. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 1362, S. 65345 am 15. Juli 2009, wird wie folgt berichtet:

Die Adresse von Herrn Jost-Albrecht Nies, Verwaltungsratsmitglied (administrateur) der Gesellschaft und mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft betraut, ist 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. August 2009.

Für die Gesellschaft
 Unterschrift
 Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009107848/21.

(090129191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Energus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 113.269.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 mai 2009

L'Assemblée élit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig.

M. Dominique SALVI, Directeur, demeurant à 40, bis rue du Tivoli F -54400 LONGWY-HAUT (France).

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., 23, rue des Bruyères L - 1274 Howald

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER Président, qui est également nommé pour un an Administrateur-délégué, nomme pour un an M. Dominique SALVI Administrateur-Directeur, nomme pour un an M. Jean-Yves COLSON et M. Philippe KRIER Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.
- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille euros) par la seule signature du Directeur.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille) par seule signature d'un Fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009107135/32.

(090128465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, die CORPUS SIREO Asset Management GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße, 64, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Offenbach unter HRB 41059 (die "Alleinige Gesellschafterin") geht hervor, dass:

- Herr Lars von Lackum, Rolandstraße, 81, D-50677 Köln, Deutschland, CFO der CORPUS SIREO Holding GmbH, mit Wirkung zum 22. April 2009, für eine unbestimmte Dauer als Rechnungskommissar ernannt wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. August 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009107850/20.

(090129169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Horizon French Property Partnership I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 38.075,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.976.

—
Il résulte des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'Associé-Gérant commandité, Horizon French Property Partnership Management S.à r.l. en date du 21 avril 2008:

- Démission des personnes suivantes de leurs fonctions de commissaires de la Société, démission prenant effet le 21 avril 2008:

* M. Frank Verdier, né le 14 septembre 1970, demeurant au 74, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Mme Charlotte Hultman, née le 24 mars 1975, demeurant au 9A, rue Pépin Le Bref, L-1265 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971, demeurant au 13, rue Rudy Herber, L-1749 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Commissaires pour une durée indéterminée à compter du 21 avril 2008:

* Mme Maria Tkachenko, né le 3 mai 1974 à Moscou, Russie et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* M. Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* M. Daan den Boer, né le 3 août 1966 à Ede, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Horizon French Property Partnership I S.C.A.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2009108605/31.

(090130189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Tropique Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

Extrait sincère et conforme

TROPIQUE INVEST S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009108710/20.

(090130158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Lab Document Vault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.687.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the shareholders of Lab Services S.A. held on May 19th 2009.

The meeting reappoints the Directors for a new statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2010.

The present Directors are:

- Mr Martin Cooke, Director, residing in County Galway, Republic of Ireland

- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen

- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in Münsbach

- Mr Mohamed Aïhi, Administrative Director, residing in Moutfort

- Mr Michel Maggi, Technical Director, residing in Moutfort

The meeting appoints Davies Associates Sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg as "commissaire aux comptes" for the new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2010.

Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de Lab Document Vault S.A. qui s'est tenue le 19 mai 2009.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Martin Cooke, Directeur, demeurant à County Galway, Republic of Ireland
- M. Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler
- M. Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant à Munsbach
- M. Mohamed Aïhi, Directeur Administratif, demeurant à Moutfort
- M. Michel Maggi, Directeur Technique, demeurant à Moutfort

L'assemblée désigne Davies Associates Sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Certified true extract
Pour extrait conforme
Lab Document Vault S.A.
Patrick Lowe
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009106234/38.

(090127948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 29.565.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 au siège social 45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD à 10.30 heures

Résolution 1

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs au Conseil d'Administration pour une durée de 4 ans venant à échéance en 2013:

- Monsieur Xavier Groffils domicilié à Val Saint André 20, L-1128 Luxembourg
- Monsieur Frederic Moinier domicilié à Im Leisibuehl 33, CH - 8044 Gockhausen

Résolution 2

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur John Michael Vincent
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009106282/20.

(090127921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Lab Datavault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of Lab DataVault S.A. (Form. Lab Systems S.A.) held on May 19th 2009.

The meeting reappoints the Directors for a new statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2010.

The present Directors are:

- Mr Martin Cooke, Director, residing in County Galway, Republic of Ireland
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mrs Gillian Arcone, Director, residing in Münsbach
- Mr Mohamed Aïhi, Administrative Director, residing in Moutfort
- Mr Michel Maggi, Technical Director, residing in Moutfort

The meeting appoints Davies Associates Sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg as "commissaire aux comptes" for the new statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2010.

Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Lab DataVault S.A. (Anc. Lab Systems S.A.) qui s'est tenue le 19 mai 2009.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Martin Cooke, Directeur, demeurant à County Galway, Republic of Ireland
- M. Bernard Moreau, Directeur, demeurant à Sandweiler
- M. Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant à Senningen
- Mme Gillian Arcone, Directeur, demeurant à Münsbach
- M. Mohamed Aïhi, Directeur Administratif, demeurant à Moutfort
- M. Michel Maggi, Directeur Technique, demeurant à Moutfort

L'assemblée désigne Davies Associates Sàrl, 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme
Lab DataVault S.A.
Allan Patrick Lowe
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009106239/38.

(090127944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Epargne MBS Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.843.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 Juillet 2009, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2010:

Alain DEMOUSTIER
2, avenue de la garde Pré
78290 Croissy sur Seine
FRANCE

Jean Marc VILON
19, rue du Louvre
75001 Paris
FRANCE

Laurent DUBOIS
19, rue du Louvre
75001 Paris
FRANCE

Nader MOTAMEDY
515, East 72nd Street
NY 10021 New York
ETATS UNIS

Christian JIMENEZ
77, rue René Messeaux
77260 La Ferté sous Jouarre
FRANCE

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2010:

DELOITTE S.A.

560, rue du Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Août 2009.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106250/37.

(090127774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Lilou Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.717.

1. Le siège social de la société Lilou Investments S.à r.l. société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 125717, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 21 juillet 2009.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Lilou Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 125717

et Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 10 juin 2007 est terminé à partir du 21 juillet 2009.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2009.

Maitland Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106312/20.

(090128001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Changer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 137.237.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 4 août 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 24 juillet 2009, a été clôturée et que CHANGER S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AOUT 2009.

Pour: CHANGER S.A.

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009106344/20.

(090127967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 663.189,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Par contrat de cession daté du 10 avril 2009, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 29 juillet 2009, la société LBI Group Inc, ayant son siège social au 1013 Center Road, City of Wilmington 19805, County of New Castle (USA) a cédé 6.095 parts sociales de classe A, 6.095 parts sociales de classe B et 6.095 parts sociales de classe C de la Société à la société dénommée Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover LP, un Limited Partnership de l'état du Delaware enregistré sous le n° 27-0220367 ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover DE19901 (USA).

Il résulte des actes de la Société que:

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement au 25 Bank Street, E14 5LE LONDON (United Kingdom) pour le 35 Portman Square, WH1 6LR LONDON (United Kingdom),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners IV LP,

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI LP a changé sa dénomination sociale en TCP Capital Partners VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE 19805 county of New Castle (USA) pour c/o TCP Cap VI GP L.P., 1271, Sixth Avenue, 38th Floor, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Group VI LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Group VI LP ainsi que l'adresse de son siège social anciennement 1013, Centre Road, City of Wilmington, DE 19805 county of New Castle (USA) pour c/o Trilantic Capital Management LLC, 399 Park Avenue, New York NY 10020 (USA),

- son associé Lehman Brothers Merchant Banking Capital Partners VI (Europe) LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners VI (Europe) LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Forget

Gérant

Référence de publication: 2009106039/33.

(090126300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2009

" ...

6)

i. Ratification de la démission de M. Silvester POENSGEN de son poste d'Administrateur avec effet au 29 juillet 2008.

ii. Ratification de la cooptation de M. Lambert SCHROEDER, comme Administrateur avec effet au 29 juillet 2008.

iii. Ratification de la démission de M. Masaru OGAWA de son poste d'Administrateur avec effet au 10 juillet 2009.

iv. Ratification de la cooptation de M. Naoki UEDA, comme Administrateur avec effet au 10 juillet 2009.

v. Les mandats de Messieurs AAasaaki TSUDA, Lambert SCHROEDER et Naoki UEDA en tant qu'Administrateurs de la société sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

7) L'Assemblée élit la société PriceWaterhouseCoopers en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009."

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009106291/20.

(090127666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.